



**FORMULAIRE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
POUR L'ACHAT D'UN VELO CLASSIQUE NEUF OU OCCASION, OU VELO A
ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) NEUF OU TROTTINETTE ELECTRIQUE
NEUVE
AUX PERSONNES PHYSIQUES DOMICILIEES AU KREMLIN-BICETRE**

Bénéficiaire :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Rue, avenue, boulevard,

Numéro :

Étage :

La Ville du Kremlin-Bicêtre octroie une aide financière par foyer et par an pour l'achat d'un vélo neuf, à assistance électrique ou non, ou pour l'achat d'une trottinette électrique auprès d'un vendeur professionnel. Les vélos achetés à partir du 1^{er} janvier 2021 pourront bénéficier de cette offre. Si le foyer est composé de membres ne portant pas forcément le même nom, mais habitant à la même adresse au moment de l'offre, toutes les personnes seront mentionnées sur le tableau ci-dessus.

Le soutien de la Ville du Kremlin-Bicêtre intervient dans les limites suivantes :

- 50 % du prix d'achat TTC du vélo classique, sans système à pédalage assisté, neuf ou occasion sur la base d'une facture détaillée d'un revendeur agréé (et à ses accessoires) dans la limite d'un montant plafond de 200 euros ;
- 15 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique neuf (et à ses accessoires) dans la limite d'un montant de 150 euros ;
- 50 % du prix d'achat TTC de la trottinette électrique neuve (et à ses accessoires) dans la limite d'un montant de 150 euros ;

Les demandes doivent être réalisées dans une période maximale de 6 mois après l'acquisition du vélo, ou de la trottinette et de leurs accessoires. À cet égard, la date indiquée sur la facture fait foi.

Le montant total des subventions allouées aux bénéficiaires personnes physiques sera versé dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée pour cette opération par le conseil municipal. Cette opération sera comptabilisée en section fonctionnement du budget communal.

Pièces justificatives pour bénéficiaire de l'offre :

- Fournir un justificatif de domicile (avec 1 copie)
 - Gaz
 - Téléphone fixe
 - Électricité
 - Internet

- Eau
- Autre

- Fournir un relevé d'identité bancaire établi au même nom que celui de la facture du vélo.
- Fournir la facture nominative originale (avec 1 copie) du vélo (pas de ticket de caisse) correspondant à une personne du foyer ainsi qu'au porteur du relevé d'identité bancaire.
- la copie du certificat d'homologation ou du certificat de conformité du vélo électrique ou de la trottinette électrique, indiquant le bridage à 25 km/h.
- la copie du justificatif de domicile datant de moins de trois mois (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou facture d'électricité).
- la convention d'engagement dûment complétée et signée
- La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)

Date

Signature du bénéficiaire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD) notamment ses articles 6 et 7, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou effacement des informations la concernant, en s'adressant au service communication@ville-kremlin-bicetre.fr